

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE HANAU-LA PETITE PIERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 septembre 2026

Nombre de conseillers : 60 Conseillers présents : Titulaires : 52 + 4 Pouvoirs
Suppléant : 1

Secrétaire de séance : M. Q. BREFI

Sous la présidence de M. F. ENSMINGER

PRÉSENTS : MM. T. SPACH, F. STAATH, P. DONMEZBAS, Mme L. DORN, M. C. KILIAN, Mme V. LAFORGUE, M. P. MICHEL, Mme S. LANDOLT, MM. D. ETTER, F. ENSMINGER, Mmes H. GRAN, S. GANGLOFF, MM. E. WAGNER, Mme C. NISS – Suppléante -, MM. G. REUTENAUER, H. DOEPPEN, Mme F. BRACH, M. P. ESCHENBRENNER, Mme E. MATHIS, M. J.-M. KRENER, Mme E. SCHLEWITZ, M. M. DANNER, Mme S. SCHNELL, MM. G. THIRIET, J.-M. BALTZER, C. WINDSTEIN, Y. KLEIN, P. GANGLOFF, A. DANNER, R. SCHMITT, Mme M.-C. PESCE GOETZMANN, MM. J.-M. HOERTH, H. STEGNER, Mme C. DURRMAYER-ROESS, MM. F. VOGLER, L. WALTER, F. DE FIGUEIREDO, S. LEICHTWEIS, Y. BALTZER, A. BAUER, B. KRIEGER, M. KRAPPENBAUER, M. OSTER, P. KOEHLER, J.-C. BERRON, Q. BREFI, J. LEFEVRE, C. EICHWALD, Mme V. DA SILVA ADRIANO, MM. F. SCHILL, C. DORSCHNER, Mme C. DOERFLINGER, M. J.-M. REICHHART.

EXCUSÉS : Mmes L. JOST-LIENHARD - Pouvoir à M. J.-M. BALTZER -, D. HAMM - Pouvoir à M. F. STAATH -, MM. D. FOLLENIUS, M. MAGNANI - Pouvoir à M. F. ENSMINGER -, S. CUNRATH - Pouvoir à M. C. DORSCHNER -

Délibération n° 7A: Demande à la Commune d'Obersoultzbach de reverser à la Communauté de Communes la Redevance de concession R2 qu'elle va percevoir en 2026 de Strasbourg Électricité Réseaux pour les investissements en éclairage public réalisés par la Communauté de Communes en 2024

Rapporteur : M. R. SCHMITT

Vu la délibération n° 7 du Conseil communautaire du 27 mai 2009,

Vu les 59 810,67 € HT d'investissements réalisés en 2024 par la Communauté de Communes en matière d'éclairage public dans la Commune d'Obersoultzbach et détaillés ci-après :

Date de facturation	Date de mandatement	Nature et adresse des travaux	Montant payé en euros HT
14/12/2023	23/02/2024	1er acompte pour Installation de 10 ensembles mât + luminaire et de 24 luminaires dans diverses rues dans le cadre de l'opération groupée (situation n°7)	34 514,88
18/12/2023	23/02/2024	2e acompte pour Installation de 10 ensembles mât + luminaire et de 24 luminaires dans diverses rues dans le cadre de l'opération groupée (situation n°8)	21 993,42
21/02/2024	18/04/2024	3e acompte pour Installation de 10 ensembles mât + luminaire et de 24 luminaires dans diverses rues + armoire de commande EP dans le cadre de l'opération groupée (situation n°9)	3 302,67
		TOTAL	59 810,97

Vu le montant de 4 882,87 € de redevance de concession R2 que Strasbourg Électricité Réseaux va accorder en 2026 à la Commune de d'Obersoultzbach pour ces travaux payés par la Communauté de Communes,

Vu l'avis favorable du Bureau,

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de DEMANDER à la Commune de Petersbach de reverser à la Communauté de Communes les **4 067,13 €** de redevance de concession R2 qu'elle va percevoir de Strasbourg Électricité Réseaux en 2026 pour les travaux réalisés et payés par l'E.P.C.I. en matière d'éclairage public en 2024.

Certifié exécutoire

Pour extrait conforme,

Quentin BREFI
Secrétaire de séance

Fabrice ENSMINGER
Président